

aujourd'hui quatorze frimaire cinquieme année republicaine
 a cinq heures du soir, pardevant moi vincent joseph huchette
 officier public de la commune de wizernes, departement du pas
 de calais, est comparu en la maison commune louis joseph
 wintrebert maçon domicilié a wizernes, lequel assisté
 de jacque joseph sterin, agé de vingt un ans maçon domicilié
 aussi a wizernes, de marie rose yasinthe pichon agé de
 vingt un ans fille domicilié audit wizernes, a déclaré a
 moi officier public que marie françoise foulon, son
 epouse en legitime mariage est accouché hier a deux
 heures apres midy d'un enfant male qu'il m'a présenté
 et au quelle il a donné le prenom de françois joseph
 d'apres cette declaration que les assistants, ont certifié
 conforme a la verité et a la representation qui m'a
 été faite de l'enfant denommé, j'ay redigé en vertu
 des pouvoirs a moi delegue le present acte que le pere et
 l'un des temoins ont signés avec moi, excepté marie
 rose yasinthe pichon quelle a déclaré ne sçavoir ecrire
 fait en la maison commune de wizernes le jour mois
 et an que dessus Louis joseph wintrebert
 jacque joseph sterin
 v. joseph huchette officier public

N.1796.12.4

N.05.FM.14

aujourd huy quatorze frimaire cinquieme année republicaine
 a cinq heures du soir, pardevant moi vincent joseph huchette
 officier public de la commune de wizernes, departement du pas
 de calais, est comparu en la maison commune , louis joseph
wintrebert maçon domicilié a wizernes, lequel assisté
 de jacque joseph sterin, agé de vingt un ans maçon domicilié
 aussi a wizernes, de marie rose yasinthe pichon agé de
 vingt un ans fille domicilié audit wizernes, a déclaré a
 moi officier public que marie françoise foulon, son
 epouse en legitime mariage est accouché hier a deux
 heures apres midy d'un enfant male qu'il m'a présenté
 et au quelle il a donné le prenom de françois joseph,
 d' apres cette declaration que les assistants , ont certifié
 conforme a a la verité et a la representation qui m' a
 été faite de l' enfant denommé, j'ay redigé en vertu
 des pouvoirs a moi delegue le present acte que le pere et
 l' un des temoins ont signés avec moi, excepté marie
 rose yasinthe pichon quelle a déclaré ne sçavoir ecrire
 fait en la maison commune de wizernes le jour mois
 et an que dessus Louis joseph wintrebert

jacque joseph sterin

v :joseph huchette officier public